

## Consultation publique Révision de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*

### COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE AVEC LE REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL)

Date : 5 novembre 2010

Heure : 9 h

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14<sup>e</sup> étage

#### Étaient Présents :

De la Ville de Montréal :

- Jules Patenaude, coordonnateur en consultations publiques

De la Commission :

- Claude Fabien, président
- André Beauchamp, commissaire
- Dominique Ollivier, commissaire

De l'OCPM :

- Olivier Légaré, secrétaire et analyste de la commission

#### ORDRE DU JOUR

##### **1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre**

Le président de la commission, M. Claude Fabien, souhaite la bienvenue aux participants et invite chacun à se présenter. Un ordre du jour est distribué. Le président présente son équipe : M. André Beauchamp, commissaire, M<sup>me</sup> Dominique Ollivier, commissaire, et M. Olivier Légaré, analyste.

##### **2. Le cadre de la consultation publique**

- Mandat de l'OCPM

M. Fabien de la commission explique que l'OCPM est un organisme distinct de la Ville et, par conséquent, impartial dont le mandat est d'assurer la tenue des consultations publiques.

- Mandat de la Commission

Le mandat de la commission est de fournir un rapport des consultations publiques aux élus qui, par la suite, sera rendu public. Le rapport tient en trois parties soit une première partie présentant toute l'information disponible sur la question, une seconde partie qui se veut un condensé des avis des interventions citoyennes et la dernière partie dans laquelle se trouvent l'analyse de la commission et ses recommandations.

La consultation actuelle est en réponse au mandat octroyé par la ville de tenir une consultation publique sur la révision de la *Charte* tel qu'édicte à l'article 42 faisant état d'un processus de révision à chaque quatre ans. La consultation a pour objet l'évaluation de l'efficacité, de la pertinence et de la couverture des droits et des responsabilités énoncées dans la *Charte* ainsi qu'à celle des processus de suivi, d'enquête et de plainte qu'elle prévoit. Le droit d'initiative ne sera pas soumis au processus puisque le règlement déterminant ce droit, entré en vigueur le 1er janvier 2010, en prévoit l'évaluation deux ans après sa mise en application.

### **3. Point de vue sommaire de la Ville :**

- L'évaluation de la *Charte* et des processus d'application

Étant donné la nouveauté de la *Charte montréalaise*, la Ville de Montréal ne voit pas quels comparables pourraient permettre de faire une bonne évaluation de la *Charte*. Néanmoins, les critères qui ont guidé la rédaction de cette *Charte* étaient le respect des lois du Québec et les limites financières ainsi que les limites des compétences de la Ville. Les orientations quant à elles étaient d'obtenir un équilibre entre les droits et les responsabilités, éviter la simple liste et prévoir un mécanisme de recours. L'article 42 permettait d'avoir un mécanisme d'ajustement pour qu'elle conserve sa pertinence dans le temps. La Ville fait une évaluation positive de la *Charte*, mais considère que le principal défi est de la faire connaître.

- Sa proposition d'ajustements à la *Charte*

La Ville considère que la révision de la *Charte* ne constitue pas une refonte et que la consultation publique est l'occasion de recueillir des idées pour le contenu de la *Charte* et pour la faire connaître. Le Forum lui donnera l'occasion d'expliquer la démarche de la ville à l'origine des ajustements proposés.

### **4. Généralités sur la consultation publique**

- L'objet de la consultation

L'objet de la consultation ne concernera pas uniquement les ajustements proposés par la Ville de Montréal, mais aussi tous les articles des parties 2 et 3 de la *Charte* tel que prévu à son article 42. Cette consultation a aussi comme objectif de faire connaître la *Charte* aux Montréalais.

- Les deux phases : 1- Information et 2- Avis des citoyens

Les deux phases de la consultation ont pour but de favoriser les échanges ordonnés : l'animation fera en sorte d'empêcher le débordement de la limite entre échange et polémique.

- Calendrier, horaire et lieu

Les consultations se feront à l'OCPM de 19 h à 22 h. La possibilité de tenir des séances en après-midi a été évoquée pour des raisons d'accessibilité. Les forums se tiendront les 15, 16, 17 novembre alors que l'audition des mémoires aura lieu le 13 décembre et les jours suivants si la quantité d'inscriptions l'exige.

#### **5. Séance d'information du 15 nov : Forum 1 « État des lieux et modifications »**

L'animation de cette soirée sera assurée par Claude Fabien, président de la commission. Une vidéo sur la *Charte* montréalaise des droits et responsabilités sera présentée, mais seule la version française sera montrée. Pour la présentation de la Ville (20 min), Jules Patenaude sera accompagné d'un membre du chantier sur la démocratie. La présentation de l'Ombudsman (20 min.) suivra et une pause santé de quinze minutes. Pendant la deuxième partie de la soirée, la Ville répondra à toutes les questions des citoyens.

#### **6. Séance d'information du 16 nov : Forum 2 « Réflexion des trois conseils consultatifs »**

L'animation de cette soirée sera assurée par le commissaire André Beauchamp. Les trois conseils invités à la consultation (Conseil des Montréalaises, Conseil jeunesse et le Conseil interculturel de Montréal) se verront allouer quinze minutes chacun. Les trois personnes ressources, spécialisées dans les questions de droits de la personne, auront droit à 5 minutes d'intervention chacune. Une pause de quinze minutes suivra et la période de questions conclura la soirée : les questions seront adressées à la Ville, à l'Ombudsman ou aux intervenants.

#### **7. Séance d'information du 17 nov : Forum 3 « Charte et personnes vulnérables »**

La première partie de cette soirée qui durera une heure prendra la forme d'une table ronde animée par la commissaire Dominique Ollivier. Les panélistes seront huit intervenants auprès des personnes vulnérables. De plus, deux personnes ressources agiront à titre d'experts en droits de la personne. Une pause de quinze minutes suivra et la période de questions conclura la soirée : les questions seront adressées à la Ville, à l'Ombudsman ou aux intervenants.

#### **8. Phase 2 : Avis des citoyens – 13, 14 et 15 décembre 2010**

La phase 2 de la consultation qui débutera le 13 décembre sera consacrée aux présentations orales des citoyens (avec ou sans mémoire). La Commission pourra ensuite

poser des questions. La Ville de Montréal et l’Ombudsman pourront intervenir pour rectifier les erreurs de fait, le cas échéant. L’audition des mémoires prendra fin lorsqu’il n’y aura plus de mémoire à présenter.

### **9. Le rôle des porte-parole de la Ville et de l’Ombudsman**

Le représentant de la Ville de Montréal sera M. Jules Patenaude qui sera présent à toutes les séances

### **10. Le support logistique**

La communication entre la Ville de Montréal et la commission sera assurée par Olivier Légaré.

### **11. La documentation**

La documentation passera par Olivier Légaré.

### **12. Questions et enjeux**

La ville se dit prête à répondre à toutes les questions qui pourraient surgir et affirme posséder une bonne connaissance des enjeux.

### **13. Varia**

Rien n’a été ajouté au varia.